

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

**DELIBERATION** n° 2025-04-04

Nbre de Conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10

**OBJET** : DEVIS 4 CANDELABLES  
POUR LA SALLE DES FETES

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Franck CHASSIN, Patrice SOPENA, Dominique DIDIER, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Jean-Pierre GENAIN, Claudine HÉRAUD, Jean-Michel PICQ.

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Laurent QUÉRION, Thierry COURJAUD Virginie FAURE, Benoit VIAUD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public autour de la salle des fêtes, le Conseil Municipal souhaite procéder au remplacement de l'éclairage existant par des candélabres plus économies en énergie.

La présente délibération concerne uniquement l'achat du matériel, sans la prestation de pose. Le fournisseur FONROCHE a été retenu, le montant proposé s'élevant à **8 280 € TTC**, pour les 4 candélabres.

Par ailleurs, afin d'assurer l'installation correcte de ces candélabres, l'achat de plots de fixation est également nécessaire. Ce matériel sera acquis auprès de l'entreprise FRANS BONHOMME pour un montant de **368.34 € TTC**

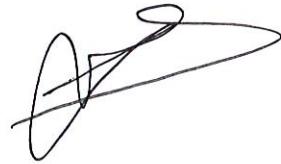
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR A L'UNANIMITÉ DÉLIBÉRÉ :**

- APPROUVE l'achat de 4 candélabres pour l'éclairage public de la salle des fêtes, pour un montant de 8 280 € TTC auprès de l'entreprise FONROCHE.
- APPROUVE ÉGALEMENT l'achat de plots de fixation nécessaires à leur installation, auprès de FRANS BONHOMME pour un montant de 368.34 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
En Mairie, le 07/04/2025

Le Maire  
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance :  
Jean-Marie HÉRAUD



Affiché le : 14 AVR. 2025

Transmis au représentant de l'état :

14 AVR. 2025

